

FFSA - COMITE REGIONAL MIDI-PYRENEES - ASA DU VIGNOBLE TARNAIS-

ECURIE DU SIDOBRE

10^{ème} Rallye Régional

DU SIDOBRE

22 & 23 Juin 2013

COUPE DE FRANCE DES RALLYES

Règlement

Ecurie du Sidobre /chez Mr CABROL Marcel : tel. 06. 15. 24. 90. 15

Siège de l'Ecurie : 10, rue de la Mairie : tel/fax : 05.63.50.57.15

Asa du vignoble Tarnais : tel 05.63.33.84.81

PROGRAMME - HORAIRES

6 Mai 2013 : Parution du règlement – Ouverture des engagements

10 Juin 2013 : Minuit : Clôture des engagements

15 Juin 2013 : Parution du Road-book

SAMEDI 22 JUIN 2013:

- **De 14h30 à 19h30:** Vérification administrative au garage MON TES, route de Roquecourbe- 81210 Lacrouzette Tel : 05.63. 50. 62. 79. – Fax :05 .63. 50. 62. 10.
 - A partir de **15h00** mise en parc fermé de départ ,place du Théron à Lacrouzette
- **de 14h45 à 19h45 :** Vérifications techniques au garage Montes, route de Roquecourbe .
- **18 h 45 :** Première réunion des commissaires sportifs au PC du Rallye 10, rue de la Mairie à Lacrouzette. Tel - Fax : 05 63 50 57 15.
- **20 h 15 :** Affichage des heures et ordre de départ des concurrents

DIMANCHE 23 JUIN 2013

- **9H00 :** Départ de la première voiture parc fermé place du Théron.
- **16H04 :** Arrivée première voiture parc fermé place du Théron.
- Affichage du classement final provisoire, 30 min après l'arrivée du dernier concurrent au parc fermé place du Théron
- **18H30 :** remise des prix salle du Malous à Lacrouzette

AFFICHAGE . Le panneau d'affichage au parc fermé et de regroupement place du Théron

ARTICLE 1. P – ORGANISATION

L' A . S . A du Vignoble Tarnais et l'écurie du Sidobre organisent les **22 et 23 Juin 2013**

le **10 ème Rallye Régional du Sidobre** .Enregistré au C.R.M.P. en date : **9 / 4 / 2013, N° R 21**

à la F.F.S.A . en date du **18 Avril 2013** visa : **N° R 189**

COMITE D'ORGANISATION :

Le président, le comité directeur et les membres de l'écurie du Sidobre

Secrétariat du Rallye 10, rue de la Mairie – 81210 LACROUZETTE

Tél – Fax **05.63.50.57.15:** -- **06.15.24.90.15**

Excepté les **Com. Sportifs** membres du collège, tous les officiels du rallye sont juges de faits, de droit

1 .1.P: OFFICIELS DU RALLYE :

Président du collège des commissaires sportifs :	Max DECARPENTRIE	Licence	3433
Membre du collège des commissaires sportifs :	Gérard BERTRAND	Licence	5705
	Brigitte MARTY	Licence	136694
	Thierry GRAUBY (stagiaire)	Licence	163786
Directeur de course général du rallye :	Philippe POITEVIN	Licence	13330
Directeur de course adjoint :	Yves ESCLOUPE	Licence	76045
	Patrice MARTY	Licence	9699
Médecin chef :	Mohamed EL RAKAAWI	Licence	49435
Commissaires techniques :	Arnaud DESPORTES (responsable)	Licence	2117
	André MOMMAYOU	Licence	12924
	J. Claude AYRAL	Licence	1536
	Maxime EVRARD (Stagiaire)	Licence	175310
	Jean Pierre ROQUES	Licence	178808
Chargé des relations avec les concurrents :	Huguette LABORIE	Licence	2279
	Nicole MOREL	Licence	9860
Chargé de la publicité	Delphine GRAUBY	Licence	163789
Chargé des commissaires :	Dominique MAFFRE	Licence	en cours
Responsable des parcs :	Roland MOREL	Licence	9861
Juge de Faits	Bernard MAUMUS	Licence	20913
Chargé des relations avec la Presse	Marcel CABROL	Licence	14590

1.2 p: ELIGIBILITE :

Le rallye Régional du sidobre compte pour :

- la coupe de France des rallyes 2013 - Coeff. 2
- le championnat du Comité régional de Midi Pyrénées
- Le challenge des commissaires Midi-pyrénées

1.3 p: VERIFICATIONS :

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception, une convocation pour les vérifications qui auront lieu au garage MONTES, route de Roquecourbe 81210 LACROUZETTE Tél 05.63.50 .62 .79. de **14 H 30 à 19H 30**, pour les administratives et de **14 H 45 à 19 H 45** pour les techniques.

Les vérifications finales seront effectuées au garage MONTES, route de Roquecourbe LACROUZETTE. Taux horaire de la main d'œuvre **60 €T.T.C.**.

ARTICLE 2 P – ASSURANCES

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 3 P – CONCURRENTS ET PILOTES

3.1.5p : Toute personne qui désire participer au 10^{ème} rallye Régional du Sidobre, doit adresser la demande d'engagement si jointe dûment complétée au secrétariat du Rallye, avant le lundi 10 Juin 2013 minuit.

3.1.10p : Le nombre des engagés est fixé à 100 maximum.

3.1.11.1p : Les droits d'engagements sont fixés :

- pour les pilotes avec la publicité des organisateurs : **285 €**
- pour les pilotes sans la publicité des organisateurs : **570 €**

- Une ristourne de **20 €** sera faite aux équipages **100/100 ASA : Vignoble Tarnais**

- Les équipages du groupe **Z**, se verront allouer une ristourne de **85 €** sur montant d'engagement, mais ne seront pas récompensés en prix. (excepté au scratch) - (remises cumulables)

3.1.12p : La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

Le chèque étant libellé à l'ordre de l' **ECURIE DU SIDOBRE** .

- ARTICLE 4 P – VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1p Voitures autorisées :

Conforme au règlement standard FFSA 2013

4.3p Assistance :

Conforme au règlement standard FFSA

les assistances ne sont autorisées que dans le Parc prévu à cet effet à Lacrouzette

4.3.2.3p limitation changement de pièces :

Conforme au règlement standard FFSA 2013.

La présence d'une bâche et d'un extincteur est obligatoire pour chaque assistance.

4.6. IDENTIFICATION DES VOITURES

Conformément aux nouvelles dispositions d'identification des voitures de rallyes (décret n°2012-312 du 5 mars 2012 qui modifie l'article R.411-29 du code de la route et arrêtés du 14 mars 2012 et du 28 mars 2012), l'identification des voitures se fera par l'apposition de deux numéros (210mm x 140mm), l'un situé à l'avant de la voiture, et l'autre à l'arrière.

Le numéro d'identification sera celui attribué par l'organisateur en tant que numéro de course.

Sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévus pour le rallye.

Cette identification concerne également les voitures 0, 00 et 000 en configuration course.

Dans le cadre de l'application de la dérogation à l'article R.322-1 du code de la route, les plaques d'immatriculation doivent être soit retirées, soit occultées.

A l'arrière de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à l'emplacement de la plaque d'immatriculation, centré, le bord supérieur à la hauteur du bord supérieur de la plaque d'origine. De chaque côté du numéro d'identification, à droite et à gauche, une largeur de 155 mm minimum doit rester de couleur unie, sans inscription ou décoration (soit au total : 155 + 210 + 155 = 520 mm = taille d'une plaque d'immatriculation). L'éclairage de cet emplacement doit fonctionner.

A l'avant de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à droite du pare-brise (voir article 4.1.1.)

- Pour les rallyes des Championnat de France Rallyes, Championnat de France Rallyes Terre et la Finale de la Coupe de France, la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 x 110) à sa position d'origine, est réservée à la FFSA qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle.
- Pour tous les autres rallyes la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 x 110) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

ARTICLE 5 P – PUBLICITE

La publicité obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6 P – SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1p : Description : Le 10^{ème} rallye Régional du Sidobre, représente un parcours de **106, 100 km**.

Il est divisé en 1 étape, 3 sections,

Il comporte 6 Epreuves Spéciales d'une longueur totale de **39, 900kms**.

Les itinéraires et les horaires seront distribués aux concurrents régulièrement engagés lors de l'ouverture des reconnaissances le **samedi 15 juin à partir de 8 H au siège de l'écurie, 10 rue de la Mairie, ou au garage MONTES, route de Roquecourbe à Lacrouzette.**

6.2 P : Reconnaissances : Conforme au règlement F.F.S.A.

Les reconnaissances auront lieu les:

Samedi 15 juin 2013, de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.-

le samedi 22 juin de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

Le nombre de passages en reconnaissances est limité à trois maximums.

Des contrôles seront mis en place- Une feuille de pointage distribuée à chaque équipage

6.3 p : Carnet de contrôle : Conforme au règlement standard F.F.S.A.

6.4 p : Circulation : Conforme au règlement standard F.F.S.A

ARTICLE 7 P – DEROULEMENT DU RALLYE

7.2p : Disposition générale relative aux contrôles

7.2.11p : Les signes distincts des commissaires sont :

- combinaisons pour commissaires
- brassard pour chef de poste

ARTICLE 8 P – RECLAMATIONS – APPELS

Conforme au règlement standard F.F.S.A

ARTICLE 9 P– CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 10 P – PRIX ET COUPES

SCRATCH		GROUPE	
1°	550 €	1°	300 €
2°	400 €	2°	160 €
3°	245 €	3°	130 €

CLASSE				
Partants	De 1 à 4	De 5 à 9	De 10 à 15	De 15 et +
1°	285 €	285 €	285 €	285 €
2°	-	150 €	160 €	170 €
3°	-	-	100 €	125 €

Les classes A5K- A6K- A7K -A7S, seront regroupées avec leurs classes respectives A5 -A6 -A7.

Les prix ne sont pas cumulables

COUPE DES DAMES : le 1^{er} équipage entièrement féminin sera récompensé.(200 €)

COUPES : aux 3 premiers du scratch, à chaque 1^{er} de groupe, et à chaque 1^{er} de classe
3 commissaires seront récompensés

La distribution des prix aura lieu le dimanche 23 juin 2013 à 18h30 à LACROUZETTE, salle du foyer.